



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégories C.3.9 et C.3.11

**Numéro de référence :** 2007-5225  
**Demande :** Catégorie C, sous-catégories C.3.9, C.3.11 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles, degré d'efficacité)  
**Produit :** Concentré en suspension herbicide Florasulam  
**Numéro d'homologation :** 26891  
**Matière active (m.a.) :** Florasulame : 50 g/L  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1708403

### Contexte

Le concentré en suspension herbicide Florasulam (Florasulam Suspension Concentrate Herbicide), qui contient 50 g/L de florasulame, est homologué comme herbicide de postlevée sélectif pour la suppression et la répression des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), d'orge de printemps et d'avoine dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix située en Colombie-Britannique. La dose d'application homologuée est de 5 g m.a./ha. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise la modification de l'étiquette du concentré en suspension herbicide Florasulam afin de faire passer de 5 cm à 8 cm de hauteur le stade de croissance maximal du kochia à balais auquel le produit constitue un moyen de lutte efficace.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, ces propriétés n'étant pas modifiées.

### **Évaluation sanitaire**

Aucune évaluation sanitaire n'est requise en l'absence de modification à la formulation et au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation environnementale**

Une telle évaluation n'est pas requise étant donné que la dose et le profil d'emploi de chaque produit entrant dans la composition des mélanges en cuve proposés sont homologués.

### **Évaluation de la valeur**

Les données soumises pour examen provenant de 12 essais réalisés à différents endroits en Alberta, en Saskatchewan et au Dakota du Nord en 1999, en 2004 et en 2005 valident la modification proposée à l'étiquette de l'herbicide Florasulam, à savoir de faire passer de 5 cm à 8 cm de hauteur le stade de croissance maximal du kochia à balais auquel le produit constitue un moyen de lutte efficace.

### **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation du concentré en suspension herbicide Florasulam afin d'y inclure la lutte contre le kochia à balais mesurant jusqu'à 8 cm de hauteur.

## Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 1541859: Dow AgroSciences data evaluation report for control of kocia with florasulam. DACO 10.2.3.3. pp. 3.

Par définition, une nouvelle utilisation est une utilisation quelconque sur un hôte, un site ou une matière qui est nouvelle dans le profil d'emploi d'une matière active donnée. La modification de cette PC n'entraîne pas l'ajout d'une nouvelle utilisation du florasulame.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.